

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR

D. LES CONSEILS ET LES ASSEMBLÉES

Le chapitre cathédral de Saint-Aubain

Madame Anne Watelet-Cherton (1992) :

" Un chapitre collégial est créé en 1047 par Albert II, comte de Namur, qui devint cathédral en 1559, lors de la constitution de l'évêché. Assistance juridique et véritable sénat de l'évêque, le chapitre cathédral participe au gouvernement du diocèse avec les distinctions et les priviléges y afférents ; il assure la gestion du diocèse lors de la vacance du siège épiscopal. "

" Le nouveau code de droit canon de 1983 le définit comme un collège de prêtres auquel il revient d'accomplir des fonctions liturgiques. " [Le chapitre n'est donc plus un conseil de l'évêque et il n'assure plus la gestion du diocèse lors de la vacance du siège épiscopal.]

" Des documents de cette institution sous l'Ancien Régime sont conservés aux Archives de l'État à Namur et dans les collections du Musée diocésain. Le dépôt diocésain s'est enrichi en 1986-1987 de plusieurs boîtes, d'une collection d'affiches, et des registres capitulaires qui complètent la série. "

D. 1

Registres capitulaires, 1833-1953.	2 registres
Coutumier du chapitre, 1890-1905 et 1936.	2 cahiers
Divers, XIXe-XXe siècles.	3 dossiers
Réunions, 1964-1969.	2 dossiers
Nouveaux statuts, 1986.	1 dossier

D. 2-5

Honoraires, présences et accrescences, 1888, 1899-1980.	(10 registres et 8 dossiers)
---	------------------------------

D. 6

Obituaires, 1957-1990.	9 dossiers
Comptes annuels, 1937-1988.	3 dossiers
Sommier de deux maisons, XXe siècle.	2 dossiers

D. 7

Sommier des titres, fondations 1 à 190.	4 dossiers
Documents pour la réduction des fondations.	1 dossier

D. 8

Comptabilité et gestion de la caisse privée. 1882-1989.	1 boîte
---	---------

D. 9

Comptabilité et gestion de la caisse capitulaire, 1868-1952.	1 boîte
--	---------

D. 10-12

Justificatifs des comptes du chapitre, 1944-1963.	(3 boîtes)
---	------------

D. 13-14

Rubriques, propre des saints du diocèse, association de Saint-Aubain, obligations du maître de chant, modification du traitement des chanoines, restaurations, données biographiques des chanoines.	(2 boîtes)
---	------------

Les synodes diocésains

Madame Anne Watelet-Cherton (1992) :

" Des assemblées réunissent des prêtres et des fidèles sur convocation de l'évêque. L'ancien code de droit canon conseillait un synode tous les dix ans, mais ce rythme n'a jamais été respecté. Nous conservons des textes pour certains synodes des

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR

XVIIe-XIXe siècles, ainsi que des minutes préparatoires pour ceux de 1924-25 et de 1940. "

D. 15

Textes des synodes diocésains : 1559, 1720, 1867, 1925, 1940. 1 boite

D. 16

Documents pour l'organisation et la réalisation du synode de 1924-1925. 1 boite

D. 17

Modifications aux statuts diocésains, 1937. 1 boite

Le conseil épiscopal

Madame Anne Watelet-Cherton (1992) :

" Composé des vicaires généraux, des vicaires épiscopaux et d'autres personnes appelées par l'évêque pour l'assister dans sa mission, le conseil épiscopal participe directement aux décisions qui président aux destinées du diocèse. "

D. 18

Procès-verbaux des séances du conseil épiscopal, 1919-1920. 1 registre

Rencontres des instances diocésaines, devenues conseil épiscopal élargi, 1976-1985. 1 boite

Le conseil presbytéral

Madame Anne Watelet-Cherton (1992) :

" Constitué pour la première fois en 1966 par Mgr A.-M. Charue, à la suite du Concile Vatican II, le conseil presbytéral réunit des prêtres élus et constitue le véritable sénat de l'évêque, remplaçant en cela le chapitre cathédral. Sa mission, consultative, cesse à la mort de l'évêque ou à sa démission. "

D. 19-30

Mise en place et comptes rendus des réunions, 1968-1990. 12 boites

Les conseils pastoraux de Namur et du Luxembourg

Madame Anne-Watelet Cherton (1992) :

" Crées par décision de Mgr A.-M. Charue en 1966, à la suite du Concile, les conseils pastoraux ont acquis leur forme actuelle, par région, vers 1971. Ils se composent de laïcs, de clercs et de religieux ; ils ont voix consultative. "

D. 31

Mise en place des conseils ; notes de Mgr A.-M. Charue. 1 boite

D. 32-36

Comptes rendus des réunions du conseil pastoral du Luxembourg, 1970-1990. (5 boites)

D. 37-40

Comptes rendus des réunions du conseil pastoral de Namur, 1971-1990. (4 boites)

D. 41

Comptes rendus de ces deux conseils et notes de Mgr J.-B. Musty, 1970-1983. 1 boite

Les réunions des doyens

Madame Watelet-Cherton (1992) :

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR

" Les réunions des doyens préexistent à Vatican II. Après ce Concile, on distingue des réunions de doyens principaux et des réunions de doyens. "

D. 42-49

Comptes rendus, 1944-1990.

(8 boites)

Les sessions et les assemblées

Madame Anne Watelet-Cherton (1992) :

" Les deux premières sessions à Orval en 1974 et 1975 s'adressaient aux doyens et vice-doyens ; dès 1976, elles s'ouvrent à d'autres groupes de responsables ecclésiastiques et laïcs afin de réfléchir sur la pastorale et la catéchèse des adultes. Les deux sessions de Nassogne qui suivirent, organisées par les deux conseils pastoraux, furent ouvertes à tous les diocésains et préfigurent l'assemblée diocésaine de Nassogne de 1985. "

D. 50

Orval, 1976-1979.

1 boite

D. 51

Nassogne, 1980, 1982.

1 boite

D. 52-55

Assemblée diocésaine, Nassogne, 1985.

(4 boites)

Le conseil de vigilance et les curés consulteurs

Madame Anne Watelet-Cherton (1992) :

" Actuellement, le collège des consulteurs se compose de prêtres désignés par l'évêque au sein du conseil presbytéral et rend un avis à la demande de l'évêque. C'est lui qui assure la vacance du siège épiscopal, rôle antérieurement dévolu au chapitre cathédral. "

D. 56-57

Constitution et nomination des membres, 15 février 1909.

1 dossier

Nomination des examinateurs prosynodaux et des curés consulteurs. 1911.

1 registre